



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la citoyenneté et de la légalité
bureau du contrôle budgétaire
et de la gestion des dotations

Nantes, le 14 MAI 2019

Affaire suivie par Frédérique ROGHE
☎ : 02.40.41.47.19
pref-finances-locales@loire-atlantique.gouv.fr

**Le Préfet de la région Pays de la Loire,
préfet de la Loire-Atlantique**

à

**Monsieur le président du conseil départemental
Mesdames et Messieurs les maires des communes du
département de la Loire-Atlantique
Mesdames et Messieurs les présidents des établissements
publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
du département de la Loire-Atlantique**

*En communication à
- Messieurs les sous-préfets des arrondissements
de Saint-Nazaire et de Châteaubriant-Ancenis*

Objet : Versement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2019 – acomptes complémentaires pour le mois de mai.

En complément de mon courrier du 21 janvier 2019 vous notifiant le versement d'acomptes pour les mois de janvier à avril 2019 de la DGF, je vous informe que des acomptes complémentaires vont être versés à votre collectivité pour le mois de mai 2019. Ces versements correspondent au douzième de la dotation annuelle de l'année précédente relative à la dotation forfaitaire et à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale des communes, aux deux composantes de la DGF des EPCI et du département, faisant l'objet de versements mensuels.

La notification des attributions de DGF aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale et aux départements, interviendra fin mai 2019 par arrêté ministériel publié au Journal officiel, conformément à l'article 159 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 codifié à l'article L. 1613-5-1 du code général des collectivités territoriales.

Le PRÉFET,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général


Serge BOULANGER